

Bagnolet, le 7 janvier 2011

Mesdames, Messieurs les Président(e)s
de ligue
Mesdames, Messieurs les CTR

N/Réf. : 2011.0025 – JPK-PL/CV

Madame, Monsieur le Président(e),
Cher Maître,

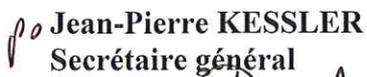
Faisant suite aux décisions du comité directeur fédéral du 11 décembre 2010, je vous informe que des modifications ont été apportées à la réglementation de l'arbitrage et au règlement définissant le rôle du directoire technique, ci-joints.

- Concernant la réglementation de l'arbitrage, les modifications y figurent en bleu.
- Concernant le rôle du DT, il y est désormais précisé que toutes les questions liées à l'arbitrage lors de la compétition sont tranchées par le seul représentant de la commission d'arbitrage au sein du DT.

Ces réformes reçoivent application avec effet immédiat.

Je vous remercie de diffuser cette information à l'ensemble des clubs de votre région.

Vous en remerciant par avance, je vous adresse mes meilleurs vœux de réussite par l'année nouvelle et mes meilleures salutations sportives.

 **Jean-Pierre KESSLER**
Secrétaire général